

## ENJEUX

La Loire-Atlantique présente quelques caractéristiques majeures qui impactent également les questions de santé du territoire :

- **un dynamisme démographique globalement important (+1,15% par an, dont +0,67% pour Nantes** sur une population d'1,3 M d'habitants), par l'accroissement naturel de la population comme l'arrivée de nouveaux actifs ou retraités mais avec de fortes variations suivant les secteurs du département,
- **la juxtaposition de zones urbaines denses, dont la métropole régionale et de zones rurales** parfois isolées et moins attractives
- **des situations de santé particulièrement contrastées**, avec de façon globale, une situation plus défavorable dans les territoires situés au Nord et à l'Ouest,
- comme la Vendée voisine, la Loire-Atlantique est **un département littoral accueillant une forte population touristique**, principalement dans la zone côtière.

Dans ce contexte, **les problématiques sont très diversifiées et ressortent également de solutions différenciées selon les infra-territoires**, depuis l'urbain dense, les pôles urbain secondaires et jusqu'aux territoires à dominante rurale.

Les enjeux territoriaux en Loire-Atlantique s'inscrivent **dans la continuité des années antérieures** avec la poursuite du virage ambulatoire, du maintien à domicile et de la politique d'inclusion et d'accès au droit commun, mais dans un **contexte économique maintenant pérenne de contrainte financière**, partagée par les autres partenaires institutionnels et un **contexte législatif en pleine évolution** qui oblige à repenser certaines approches.

L'année 2018 sera également l'année d'adoption du **Projet Régional de Santé (PRS2)**. L'association des partenaires et l'appropriation de ce grand cadre d'action irrigue de nombreux champs.

Cette continuité capitalise sur les acquis récents en termes d'approche, notamment en ce qui concerne **les parcours de santé ou d'accompagnement, la notion d'expérimentation ou la politique de contractualisation**, qui traverse maintenant tous les champs et concrétise la **forte implication et la dynamique de très nombreux acteurs et partenaires**. La poursuite du déploiement des outils de **démocratie sanitaire et de l'expression des usagers** participe à la fois de ces nouvelles dynamiques et reste un objectif fort dans tous les champs.

**Cinq enjeux principaux peuvent être mis en avant pour 2018 :**

- Le renforcement de l'offre de soins dans les territoires et de l'organisation des professionnels de santé
- La montée en charge de la Réponse Accompagnée Pour Tous dans le domaine du handicap
- La poursuite du déploiement du Plan santé bien-être des jeunes (Ecout' Emoi)
- L'évolution de la structuration de l'offre en santé mentale sur le territoire
- La promotion des environnements favorables à la santé

# SOMMAIRE INTERACTIF

## La personne au cœur des préoccupations du système de santé

**Enjeu n° 1** Mettre en œuvre « une réponse accompagnée pour tous » en s'appuyant sur les territoires pionniers

## La proximité organisée

**Enjeu n° 2** Renforcer l'offre de soins dans les territoires et l'organisation des professionnels de santé

**Enjeu n° 3** Faire évoluer et structurer l'offre de santé mentale

## La maîtrise des risques pour la santé des populations

**Enjeu n° 4** Promouvoir des environnements favorables à la santé

**Enjeu n° 5** Poursuivre le déploiement du Plan Santé Bien-être des jeunes

## Enjeu n° 1 Mettre en œuvre «une réponse accompagnée pour tous» en s'appuyant sur les territoires pionniers

La Loire-Atlantique faisait partie des trois départements retenus en région Pays de la Loire par la mission nationale promotrice de la démarche « une réponse accompagnée pour tous » dont l'objectif est de ne laisser aucune personne en situation de handicap sans solution.

Cette démarche a été généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur tout le territoire.

La MDPH44, via sa commission exécutive a constitué un comité de pilotage et a lancé des groupes de travail, dès 2016, pour engager la démarche.

Celle-ci se place sous l'autorité du conseil départemental mais dans un partenariat fort avec l'ARS.

Par ailleurs, le nombre de sollicitations de familles en direction de la délégation territoriale de Loire-Atlantique ne cesse de croître et constitue un indicateur de l'urgence d'une coordination partenariale pour répondre à ces situations, en termes de co-construction des réponses, coopération entre acteurs basée sur une interrogation par chacun de ses propres pratiques, une coordination autour et avec la personne.

Enfin, l'objectif est également de poursuivre le déploiement des services numériques d'appui à la coordination des parcours sur le territoire, notamment Via Trajectoire, comme outil de suivi des orientations sur le secteur du handicap aux côtés du Conseil Départemental et de la MDPH.

### *Plan d'actions*

<b>1</b>	Participation aux instances de pilotage de la démarche
<b>2</b>	Participation à la mise en œuvre du contrat partenarial (GOS / PAG)
<b>3</b>	Participation au travail portant sur l'évolution de l'offre : structures / services / PCPE / inclusion scolaire

Si la Loire-Atlantique n'apparaît pas globalement comme un territoire en difficulté dans cet accès, des zones de fragilité s'installent et les évolutions démographiques nécessitent une anticipation des départs et un accompagnement répondant aux attentes des nouvelles générations de professionnels. Ces zones risquent sinon de compromettre sérieusement l'accès aux soins pour les habitants et personnes vivant en institution dans ces territoires.

L'accompagnement conduit des projets de regroupement de professionnels de santé libéraux autour de projets communs doit donc rester soutenu tant :

- en termes d'accompagnement pour revisiter les projets de santé des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) de 1<sup>ère</sup> génération, qui n'auraient pas encore effectivement déployés de projet de santé,
- d'accompagnement de nouveaux projets de MSP,
- ou encore de constitution d'équipes de soins primaires (ESP), initiées par la loi de modernisation de notre système de santé.

La priorité dans le département portera principalement sur la stabilisation des MSP en place et sur le déploiement dans les zones fragiles de MSP ou d'ESP.

La structuration de l'accompagnement des MSP avec l'appui de l'APMSL dès la phase d'élaboration du projet de santé, résultant de la signature du contrat ARS/APMSL a réellement renforcé l'outillage du Comité d'Accompagnement des Territoires de Santé (CATS) dans l'accompagnement des projets.

L'accompagnement des professionnels de santé dans l'amélioration des parcours de santé sera poursuivi au travers des outils disponibles (MSP, ESP, plateforme d'appui, etc...).

*Plan d'actions*

<b>1</b>	<p>Soutenir le développement de tous les modes d'exercice coordonné (MSP, centres de santé, ESP, CPTS...)</p> <p><b>1.1</b> Doubler le nombre de MSP et CDS d'ici 5 ans  <b>1.2</b> Augmenter le nombre de MSP bénéficiant de l'ACI  <b>1.3</b> Faire monter en qualité les projets d'exercice coordonné  <b>1.4</b> Développer les CPTS</p>
<b>2</b>	<p>Aider à l'installation et à l'exercice dans les zones en tension</p> <p><b>2.1</b> Zonage infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et pharmaciens (peut être second semestre 2018)  <b>2.2</b> Organisation des nuits de l'installation 2018</p>
<b>3</b>	<p>Généraliser le contrat de médecin adjoint dans les zones sous denses</p>
<b>4</b>	<p>Garantir une réponse aux demandes de soins non programmés aux heures d'ouverture des cabinets, en s'appuyant sur les initiatives professionnelles</p> <p><b>4.1</b> Maintenir la régulation de jour  <b>4.2</b> Engager une réflexion sur les territoires soumis à de forts afflux saisonniers avant l'été 2018</p>

## Enjeu n° 3 Faire évoluer et structurer l'offre de santé mentale

Faire évoluer et structurer l'offre en santé mentale

L'organisation de l'offre en santé mentale donne lieu à de nombreuses réflexions au sein du département à travers notamment :

- La mise en place, sous l'égide de l'Agence, d'un COPIL chargé de construire le Projet Territorial de Santé Mentale du 44
- Des travaux lancés par le GHT dans le cadre du Projet Médical Partagé
- Un chantier en cours, sur l'organisation de la pédopsychiatrie 44, initié par l'Agence, et porté par le GCS « santé mentale » avec un volet diagnostic et un plan d'action
- La mise en place d'une commission « Santé Mentale » au sein du Conseil Territorial de Santé 44
- Le déploiement du CLSM sur Nantes, porté par la ville de Nantes

L'ensemble de ces réflexions précitées, portées par les acteurs de la santé mentale et les usagers devrait permettre d'optimiser l'offre et d'améliorer le service rendu aux usagers.

### *Plan d'actions*

1	Réorganisation de la pédopsychiatrie
2	Suivi des travaux du Projet Territorial de Santé Mentale
3	Suivi des travaux du GHT sur le Projet Médical Partagé – Santé Mentale – Participation aux travaux du CLSM de Nantes
4	Participation à la Commission Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé

## Enjeu n° 4 Promouvoir des environnements favorables à la santé

La lutte contre l'habitat indigne, priorité politique nationale, constitue un enjeu fondamental en termes de santé publique et de lutte contre les exclusions par le logement. En Loire-Atlantique, elle revêt un enjeu particulier au regard de sa forte population et fait l'objet d'un développement important notamment depuis la mise en place du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne en 2011.

Dans le cadre de la protection de la santé des populations, l'ARS, en lien avec les services communaux d'hygiène et de santé de Nantes et de St-Nazaire, instruit les procédures d'insalubrité des logements les plus dégradés au titre du code de la santé publique.

Pour les dégradations moins importantes relevant du règlement sanitaire départemental, les maires sont chargés de l'application des règles d'hygiène de l'habitat issues du règlement sanitaire départemental. Toutefois, le transfert aux maires du contrôle des règles d'hygiène de l'habitat relevant du règlement sanitaire départemental, effectif depuis le 1er janvier 2014, nécessite un accompagnement des collectivités (EPCI et communes) à travers des actions d'information et de formation (appuis techniques lors de visites conjointes).

Certaines situations de logements indignes peuvent également entraîner des problèmes de santé des occupants. Il s'agit donc de renforcer le lien avec le dispositif de conseil en environnement intérieur (CMEI) mis en place en 2015 par une convention entre l'ARS et le CHU de Nantes pour les départements de Loire-Atlantique et de Vendée. Ce dispositif a pour objectifs de prévenir l'apparition ou l'évolution de maladies respiratoires allergiques et de promouvoir l'éducation à l'environnement intérieur de la population ligérienne.

L'ARS mobilise également des acteurs de santé du territoire (SOS médecins de Nantes et St-Nazaire) à travers la participation au dispositif national de surveillance des intoxications oxycarbonées en détectant la présence de monoxyde de carbone au domicile des patients.

Le radon est un enjeu de santé régional dans le cadre du PRSE3 et représente le 2ème facteur du cancer du poumon après le tabac. Le département de Loire-Atlantique est concerné par les remontées de radon en raison du contexte géologique local (87% des communes sont concernées). A l'air libre, le radon est dilué. Sa concentration est donc faible. Mais dans l'espace plus confiné d'un bâtiment, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Dans l'optique d'une nouvelle réglementation à paraître, il s'agit de faire connaître l'enjeu lié au radon et de réduire les expositions.

### Plan d'actions

1	Sensibiliser et accompagner les collectivités dans la gestion des situations d'habitat indigne relevant du règlement sanitaire départemental et instruire les procédures d'insalubrité dans les logements les plus dégradés au titre du code de la santé publique
2	Accompagner le développement du conseil médical en environnement intérieur et assurer l'articulation avec la lutte contre l'habitat indigne
3	Prévenir les intoxications oxycarbonées (renouvellement de la convention) en lien avec SOS médecins Nantes et St-Nazaire
4	Sensibiliser et informer sur l'enjeu lié au radon en accompagnant les actions menées dans différents quartiers nantais avec la ville de Nantes, dans des communes en lien avec l'association UFC-Que Choisir (CPOM) ou d'autres associations (appel à projet PRSE3) ou en organisant un séminaire interdépartemental à destination des collectivités.

## Enjeu n° 5 Poursuivre le déploiement du Plan bien-être santé des jeunes

La coordination des politiques publiques en direction de la santé des jeunes est une priorité pour l'ARS et s'opère en Loire-Atlantique à travers de multiples actions.

D'une part, concernant la périnatalité et la petite enfance, de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la santé sont menées depuis quelques années et vont se poursuivre en 2018.

Par ailleurs, le Comité Technique Départemental (CTD44) constituant la déclinaison du Contrat de partenariat ARS-Rectorat et ARS-URADEL est opérationnel depuis 2014 et est à l'initiative depuis 2016, de la création d'un outil de communication régionale sur la santé des jeunes en direction des équipes éducatives et de santé scolaire, en lien avec le Département Prévention Promotion de la Santé de l'ARS. La Loi de Santé rappelle, en ce sens, l'importance de mettre l'accent sur la politique de promotion de la santé en milieu scolaire et incite les ARS et les autorités académiques à accroître leur coordination dans ce domaine.

Pour la population étudiante, le partenariat entre l'ARS et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) se consolide depuis 2013. L'ARS soutient les actions de prévention et promotion de la santé que ce service déploie et cela se concrétise notamment par la mise en place en 2016 d'Etudiants Relais Santé.

Le déploiement du plan d'action en faveur du bien-être et de la santé des jeunes, lancé par le Président de la République le 29/11/2016, devra être réalisé, lien avec l'Education Nationale, la MDA, et les partenaires externes, et notamment l'expérimentation dans le 44 du dispositif « Ecout'Emoi ».

### *Plan d'actions*

1	Partenariat avec le CD44 sur le champ de la périnatalité et de la petite enfance
2	Partenariat avec l'Education Nationale et l'Enseignement Catholique
3	Partenariat avec le SUMPPS
4	Plan Bien-être des jeunes et expérimentation « Ecout'Emoi » sur Saint Nazaire
5	Missions locales (Harmoniser les pratiques d'écoutes psychologiques au sein des ML du 44)
6	Parentalité (Etat des lieux/ stratégie/plan d'actions)